

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 7/10/2017

Présents

Mme PISCINA : Adjointe à la Mairie
Mme RIBEROLLE : Représentante des Parents d'élèves
Mme MURTIU Représentante des Parents d'élèves
Mme LALANNE : Enseignante
Mme MALLET : Directrice

Les effectifs

L'école compte à ce jour 33 élèves, qui se répartissent comme suit:

4 PS, 3 MS, 6 GS, 6 CP, 2 CE1, 4 CE2, 6 CM1, 2 CM2.

Les PS, MS, GS, CP sont dans la classe de Mme MALLET tandis que les CE1, CE2, CM1, CM2 sont dans la classe de Mme LALANNE.

L'année prochaine nous attendons 4 PS, ce qui, compte tenu du départ des 2 CM2 et d'une CE2 devrait porter l'effectif à 34 élèves.

Valider le règlement Intérieur et l'organisation du soutien scolaire

Le règlement intérieur de l'école s'appuie sur le règlement départemental.

Le Conseil valide le règlement intérieur.

L'organisation des APC se fait cette année :

- 1 à 3 fois par semaine le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h15 à 17h.

Ce sont des heures qui permettent de prendre les élèves en petits groupes.

La présentation du PPMS

Mme Mallet rappelle les principaux points du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Incendie : les élèves sont évacués au bas du bâtiment.

Tremblement de terre : on se met à l'abri sous la table en se protégeant les carotides et on sort dès que le tremblement cesse.

Confinement en cas de pollution : les élèves restent dans les classes. Il est demandé aux parents de ne pas se déplacer pour venir récupérer leurs enfants, au risque de les mettre en danger.

Conduite à tenir en cas d'intrusion.

Les élèves sont réunis en silence dans le dortoir dans lequel sont stockées la mallette PPMS et des bouteilles d'eau.

L'école a organisé un premier exercice d'évacuation en cas d'incendie en présence d'un sapeur pompier ainsi qu'un exercice de mise en sûreté en cas d'intrusion extérieure en présence d'un membre de la gendarmerie.

Un deuxième exercice sera effectué sans prévenir les élèves.

Les sorties au ski

Cette année, les sorties au ski se dérouleront au deuxième trimestre durant 8 séances à la Colmiane. Mme LALANNE accompagnera 20 enfants c'est à dire les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Néanmoins la demande a été faite de doter tous les enfants de l'école du matériel par le Conseil Général, y compris les maternelles pour lesquels les parents le souhaitaient.

Il serait souhaitable que 2 parents agréés puissent nous accompagner à chaque séance.

Nous rappelons que les enfants bénéficient, grâce au Conseil Général du matériel de ski le week-end et les vacances scolaires.

Ces sorties se dérouleront les lundis après-midi à partir du 8 janvier 2018 soit les :

- 8, 15, 22, 29 janvier
- 5, 12, 19 février
- 12 mars

Ces jours-là, il y aura un changement d'horaires de classe pour toute l'école comme suit:

matin : 9h-11h30

après-midi : 13h (départ au ski) - 16h30

Il est rappelé que le financement est partagé comme suit:

- le transport et le coût du forfait supportés par les communes,
- les moniteurs ESF et l'équipement supportés par le Conseil Général.

Les interventions d'un professeur de musique et présentation des chants de Noël aux parents

Durant le premier semestre, chaque classe bénéficie de l'intervention d'un professeur de l'école Départementale de musique. Nous remercions Mme le Maire pour le financement de ces séances.

Après la classe vers 17h, les élèves chanteront quelques chants de Noël (3 chants par classe). Ce sera l'occasion de terminer l'année civile autour d'un petit goûter. L'APE se propose de réserver la salle et d'offrir un chocolat chaud aux enfants.

La date est à définir avec le professeur de musique et la Mairie.

Des petites réparations à effectuer

Nous remercions Mme le Maire pour la réparation du revêtement de la cour de récréation.

Par ailleurs le penne de la classe de Mme Lalanne est cassé.

Les portes fenêtres de la classe de Mme Mallet ne sont pas isolantes (espace important aux jointures).

Valorisation du patrimoine (moulin à farine, le four)

Comme précisé dans notre projet d'école, nous souhaitons travailler en nous appuyant sur notre environnement proche. Dans cet esprit, l'école souhaiterait visiter le moulin et le four du village.

L'école prendra contact avec M. Franco (conseiller municipal) par le biais de la Mairie.

